



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 59/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le cinq juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme MONTAGUD
Mme CAIRE	à	M. PILON
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME
Mme CAMBOULIVES	à	Mme GUZOU

ABSENT: M. ZAMBONI.

SECRETAIRE : M. LAJAT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Renouvellement de la Charte qualité Plan mercredi

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention précédemment signée avec la Caf et l'Etat (DDCS par délégation de signature du préfet et DSDEN), pour notre charte qualité Plan Mercredi arrive à échéance au 31 août 2021.

Cette charte qualité Plan mercredi organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

Toutefois, Monsieur le Maire indique que le calendrier de ces conventions a été repensé à cause de la crise sanitaire prolongée en 2020 et 2021.

En effet, la réflexion partenariale, nécessaire à la relance des démarches d'évaluation et de réécriture des projets pour la rentrée 2021, représente un travail conséquent pour chacun des partenaires. L'environnement éducatif global est actuellement très bousculé, la priorité portant sur l'organisation d'offres de services périscolaires adaptées à la crise sanitaire.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention reprenant, pour une durée d'un an, les dispositions de l'actuelle charte de qualité Plan Mercredi et ayant ainsi pour échéance la date du 31 août 2022. Cette convention couvrira ainsi la prochaine année scolaire (2021- 2022). Cela permettra d'engager la démarche d'évaluation dès la rentrée pour construire en toute sérénité le processus aboutissant à la charte de qualité Plan Mercredi pour les trois années suivantes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention présentée en annexe 4.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 07 juin 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ